

Justificatif généré le 10/05/2023

Support de parution :



Date de parution : 10/05/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/674396
N° d'annonce : 674396

AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE

Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex

SIREN : 353 457 245

Avis de convocation

Les membres de l'assemblée générale d'AXA Assurances Vie Mutuelle sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **mercredi 21 juin 2023 à 10 heures** au « 3 Mazarium », 3 rue Mazarine – Paris (75006), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2022 (première résolution)
2. Affectation du résultat de l'exercice 2022 (deuxième résolution)
3. Délibération sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées par l'article R.322-57 du Code des assurances (troisième résolution)
4. Délibération sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux contrats d'assurance des administrateurs et des dirigeants salariés ainsi que des personnes qui leur sont liées (quatrième résolution)
5. Nomination de Sylviane Picard-Verstichel en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans (cinquième résolution)
6. Fixation du montant de l'enveloppe annuelle des indemnités allouées aux administrateurs (sixième résolution)
7. Pouvoirs pour les formalités (septième résolution)

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à cet ordre du jour.

Ne peuvent faire partie de l'assemblée générale que les délégués des sociétaires élus dans les conditions de l'article 10 des statuts et à jour de leurs cotisations.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeMzKn5de

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeMzKn5de>

